



## Restitution du groupe de travail du 08/10/2025

### Commission formation du CREFOP

| Orientation  | Bénéfices Attendus  | Risques identifiés   | Avis de la commission |
|--|---|--|-----------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Hypothèse 1</li></ul> <p>Pas de certifications attendues</p>                                       | Aucun bénéfice identifié.   | <ul style="list-style-type: none"><li>Pour les acteurs de l'emploi : Poids des certifications auprès des entreprises (reconnaissance par les employeurs)</li><li>Pour les prestataires de formation : ne plus pouvoir valoriser/faire reconnaître les compétences travaillées.</li><li>Pour les bénéficiaires : moindre valorisation/reconnaissance des compétences.</li></ul> |                       |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Hypothèse 2</li></ul> <p>Des certifications possibles à partir de celles listées par la Région</p> | <p>Une individualisation des parcours.</p> <p>Une valorisation par différents moyens, certifications, badges, attestation de compétences.</p> <p>Lisibilité des compétences acquises par les entreprises, notamment au-delà de la Région.</p> | <p>Justification nécessaire de la certification selon le profil du bénéficiaire.</p> <p>Contraintes accrues sur les indicateurs à remonter.</p> <p>Délais longs et inégalités territoriales dans l'offre de certification.</p> <p>Besoin d'ajustement en cas de retrait d'une certification.</p>   |                       |



|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
|  | Sécurisation des parcours (ex. : maintien du titre de séjour). |   |  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Hypothèse 3</li></ul> <p>Des certifications possibles à partir de celles listées par la Région, uniquement pour certains publics</p> | Possibilité d'aller plus loin dans l'individualisation.        | Justification nécessaire de la certification selon le profil du bénéficiaire.<br>Contraintes accrues sur les indicateurs à remonter.<br>Délais longs et inégalités territoriales dans l'offre de certification.<br>Besoin d'ajustement en cas de retrait d'une certification.<br>Exclusion de publics pourtant ciblés par le dispositif.<br>Nécessité de critères plus précis à définir par la Région.<br>Accompagnement renforcé requis. |  |